

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme BOSOM Monique, M. BULHET Dominique, Mme CHARTRAIN Denise, Mme BAJON Danièle, M. VERGES Jean-Pierre, Mme CARRERE Corinne, Mme SKRZYNSKI Arlette, Mme GUILLARD Christine, Mme PERES Emeline, Mme BUILLES Sandrine, Mme NOGUERE Danièle, M. FRULIN Philippe, M. DUHAMEL Philippe, M. JUNCA Laurent, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine.

PROCURATIONS : M. ABADIE Jean a donné procuration à M. BULHET Dominique, M. LEGODEC Yannick a donné procuration à Mme BOSOM Monique, M. SARRAZIN Didier a donné procuration à M. VERGES Jean-Pierre, Mme BAUDUIN Sophie a donné procuration à Mme BAJON Danielle, M. FARAUD Cédric a donné procuration à Mme CARRERE Corinne, Mme CARDOUAT Sidonie a donné procuration à M. MENET Clément, Mme BENSOUNNA Myriam a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise, M. PAUL Pascal a donné procuration à Mme ABAIR Nathalie.

ABSENT : M. CANCEL Patrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHARTRAIN Denise

N° 202511-85 – OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS VICQUOISES – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Vu le vote du Budget Primitif 2025 et l'inscription budgétaire d'un montant de 114 000 € à l'article 6574 ;

Vu la délibération n° 202509-71 du 1^{er} septembre 2025 portant attribution de subventions communales pour un montant de 80 450 € ;

Vu la délibération n° 202509-71 du 1^{er} septembre 2025 portant attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la ville de Vic-en-Bigorre ;

Vu les demandes de subventions exceptionnelles déposées par des associations en novembre 2025 sollicitant une participation complémentaire dans le cadre de leur bilan de l'année 2025 ;

Vu l'avis des commissions Animations et Associations/Sports en date du 17 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 17 novembre 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : Attribuer au titre de l'exercice 2025 les subventions complémentaires aux 32 associations suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANTS
1 - AMPLITUDE	1000 €
2 - ARCHERS DE FEBUS	200 €
3 - ECHIQUIERS VICQUOIS	600 €
4 - FOOTBALL CLUB DU VAL D'ADOUR	800 €
5 - GYM VOLONTAIRE VICQUOISE	300 €
6 - KARATE CLUB VICQUOIS	500 €
7 - JUDO CLUB DU VAL D'ADOUR	300 €
8 - LIBRE BOULE VICQUOISE	200 €
9 - LUTTEURS VICQUOIS	1200 €
10 – MILLES PATTES	300 €
11 - USV XV	1700 €
12 - VIC BIGORRE AEROMODELISME	100 €
13 - VIC PYRENEES BASKET	800 €
14 - ENTENTE ADOUR ECHEZ	500 €
15 - HART DE CANNE VICQUOIS	700 €

16 - DCK RED TRAINING

Sous-total

Année de réception en préfecture
085-2-18504605-20251124-DEL202511-85-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

17 - ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES	200
18 - BIGORRE WESTERN DANCE	400
19 - CLUB REGAIN	400
20 - COURT ECHELLE	100
21 - HARMONIE DE L'INDEPENDANTE	1600
22 - L'ATELIER	200
23 - ORGUE ET CULTURE A VIC	450
24 - VIC MUSIC	500
25 - VIC TEAM PHOTO	300
26 - VICTAMBULE	250
27 - VIVRE EN EQUILIBRE	4500
Sous-total	8900

AUTRES ASSOCIATIONS

28 - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500
29 - ASSOCIATION SAINT-AUNIS	1300
30 - ASSOCIATION LA HOUNTAGNERE	500
31 - LES CANINS CALINS	200
32 - TUMBA Y SALSA	200
Sous-total	2700
TOTAL BUDGETISE	21300

Article 2 : Autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à la mise en œuvre de ces dépenses.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté par 22 voix pour et 4 abstentions.

A signé le Secrétaire de séance
présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 25/11/2025
Publiée ou notifiée le 24/11/2025
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

